

Règlements du Tirage des petits canards
Organisée par le Club de natation régional de Beauce inc
La date sera le 14 juin 2025 aux Passerelles de St-Georges à 14h00
Licence RACJ :L-01572

1. 5000 billets numérotés de 0001 à 5000 avec partie détachable et description des prix, au coût unitaire de \$5,00, seront en vente à partir de la date de la délivrance de la licence. La valeur totale des 41 prix de tirage est de 3844\$. Tous les nageurs du CNRB ont des billets à vendre ainsi que les membres du C.A du CNRB. Ils peuvent être contactés au 418-227-0951. Les billets seront également en vente la journée de la course près des Passerelles.
2. 5000 canards en plastique seront mis à l'eau dans la rivière Chaudière à St-Georges à la hauteur des Passerelles le 14 juin 2025 à 14h00.

La course aura lieu peu importe les conditions météorologiques.

3. Tous les canards en plastique mis à l'eau sont la propriété du Club de natation régional de Beauce. Le paiement du billet de participation à la course n'opère pas de transfert de propriété du canard au participant.
4. Une fois le départ de la course donné, les canards en plastique flottent par eux-mêmes sous la seule influence du courant de la rivière Chaudière. Aucune influence extérieure sur le déroulement normal de la course n'est autorisée, à moins que le comité organisateur de la course de canards n'en décide autrement dans l'hypothèse d'une entrave anormale au suivi de la course.
5. Tous les canards en plastique sont munis d'un code barre correspondant au numéro d'un billet de participation. Le premier canard dépassant la ligne d'arrivée se verra attribuer le premier prix, le deuxième canard le deuxième prix et ainsi de suite jusqu'au dernier prix (prix 41). Les détenteurs de billets gagnants qui seront présents lors de la course le 14 juin 2025, pourront réclamer leur prix directement aux organisateurs sur

place. Les détenteurs de billets gagnants absents doivent réclamer leur prix au plus tard le 19 septembre 2025 à 16h00 au 2305, 119^e rue St-Georges (Complexe Sportif).

6. Les gagnants seront annoncés à l'issue de la course après vérification. Dans la semaine qui suit la course les numéros gagnants seront publiés sur le site web du CNRB (www.natationcnrb.com).
7. Les prix gagnés ne pourront être remis qu'aux gagnants ayant en main leur billet ou preuve d'identité. Les prix ne pourront être ni échangés, ni monnayés.
8. À l'achat d'un billet, les participants implicitement sont d'accord que leur nom et photo puisse être utilisé pour toute publicité en relation avec la course, y compris les courses futures organisées par le CNRB.
9. Les membres actifs du *comité organisateur de la course de canards* ne peuvent participer à la course.
10. Les logos du CNRB et de la course de canards sont la propriété exclusive du CNRB et ne pourront être ni copiés, ni utilisés sans le consentement de celui-ci.
11. Advenant une situation hors de notre contrôle, où le comité ne pourrait tenir la course sur la Rivière Chaudière, le tirage des canards se fera sous forme d'une pige, et ce, à la même heure et date mentionnée plus haut.

Veillez noter que ce 14 juin 2025 le niveau de la rivière ne permet pas de mettre les canards à l'eau et nous procéderons donc par un tirage dans un baril.